

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mars 2022 à 20 h.**

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 24 mars 2022 à 20 heures, selon convocation en date du 18 mars 2022, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	E	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	P	Henriette Basset	P				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter. Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance. Claudette Friquet a dû quitter la séance vers 21h pour porter secours à sa mère et n'a pas participé aux votes des délibérations.

- **Info du Maire.**

- **Chemins ruraux entre Vieux Château et Chadalais.**

Travaux prévus à partir d'Avril.

- **Tramer.**

Un expert a été missionné pour analyser l'état des constructions et s'est rendu sur le site le 23 mars.

En première analyse il apparaît que l'ensemble des bâtiments est en très mauvais état. Son rapport statuera sur la situation de péril (imminent ou ordinaire) et définira les mesures conservatoires à prendre.

- **Marchés fermiers.**

La Communauté de communes a repris l'organisation des marchés fermiers auparavant confiée à l'association du « Champ à l'assiette ». Pour Maisonnais ce marché est programmé le 28/07 dans les conditions habituelles.

De son côté l'association du « Champ à l'assiette » propose d'organiser à Maisonnais un marché fermier le 18/08.

Après en avoir débattu le Conseil municipal choisi de faire les 2 marchés.

- **Pavoisement de la mairie aux couleurs de l'Ukraine.**

Après en avoir débattu par 1 abstention 3 voix pour et 3 voix contre, dont celle du Maire, la mairie ne sera pas pavoisée aux couleurs de l'Ukraine.

- **Propositions d'orientations budgétaires affaires nouvelles pour 2022.**

Présentation avec la participation de la secrétaire de mairie Henriette Basset.

- **Voirie :**

Lieu	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Remarques
Vieux Château Route de Fonfroide	26 000 €	13 000 €	13 000 €	Budget : 2022
Le Grand Maveyraud	6 500 €	3 250 €	3 250 €	Budget : 2022
Bas du Bourg	5 800 €	2 900 €	2 900 €	Projet à reprendre Budget : 2023
Route de l'Ecanie	18 200 €	9 100 €	9 100 €	Budget : 2022
Mauron	73 000 €	36 500 €	30 000 €	APD, DCE en

				cours Budget : 2023
Pont Moulin de Lage	6 000 €	1 800 €	4 200 €	Budget : 2022
<b>Total</b>	135 500 €	66 550 €	68 950 €	Travaux autorisés à préfinancer

○ **Eglise, aménagements extérieurs**

Lieu	Dépenses	Recettes		Reste à charge	Remarques
Aménagements extérieurs	55 000 €	Département 40%	22 000 €	11 000 €	Budget 2022
		DETR 25%	13 750 €		
		DSIL 15%	8 250 €		

○ **Château de Lavauguyon.**

Lieu	Dépenses	Recettes		Reste à charge	Remarques
Mise en sécurité des ruines du Château de Lavauguyon	190 000 €	Département	30 000 €	10 500 €	Travaux en cours
		DETR 25%	47 500 €		
		Mission Bern	50 000 €		
		Mécénat	12 000 €		
		Eolien	20 000 €		
		CCOL	20 000 €		

○ **Réseau Chaleur**

Lieu	Dépenses	Recettes		Reste à charge	Remarques
Réseau chaleur	182 500 €	Département			Consultations des entreprises en cours, réponse le 15/04.
		DETR			
		Fond Chaleur			

○ **Salle des fêtes.**

Lieu	Dépenses	Recettes		Reste à charge	Remarques
Salle des fêtes	171 100 € hors sanitaires	Département			Projet à finaliser après validation du réseau de chaleur. A reporter au budget 2023
		DETR			

○ **Zone aire de jeux.**

Les dates de demandes de subventions auprès de la CAF ont été avancée en Février. Cet aménagement sera programmé en 2023.

En ce qui concerne le fonctionnement les hypothèses du budget 2021 sont reconduites à l'exception des postes énergie qui seront revus à la hausse.

- **Elections présidentielles.**

	<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>
Président	Raoul Rechignac	Raoul Rechignac
Secrétaire	Stéphane Seyer	Eliane Tourlonias
Bureau de vote :		
8h-11h40	Estelle Sardin, Sylvain Djerou, Raoul Rechignac.	Estelle Sardin, Sylvain Djerou, Raoul Rechignac.
11h40-15h20	Claudette Friquet, Stéphane Seyer, Olivier Puymérail.	Claudette Friquet, Stéphane Seyer, Olivier Puymérail.
15h20-19h	Chantal Bregère, Pascal Rampnoux, Eric RIVET	Kristiane Hink, Pascal Rampnoux, Eric RIVET

**Il reste un poste à pourvoir les volontaires sont priés de contacter la Mairie.**

- **DÉLIBÉRATION N° 13.2022 en date du 24 mars 2022 relative à la revalorisation du loyer du studio de l'Ancienne Poste.**

M. le Maire explique que l'appartement a été entièrement rénové et qu'il dispose maintenant d'une cuisine entièrement équipé incluant un lave-linge.

Compte tenu de cette nouvelle situation M. le Maire propose de revaloriser le loyer de : 10%. Le loyer applicable à compter du 01/10/22 devient :  $182.96 \times 10\% = 201 \text{ €}$ .

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **DÉLIBÉRATION N°14 .2022 en date du 24 mars 2022 relative à l'adhésion au service assistance informatique de l'ATEC.**

M. le Maire présente la nouvelle offre de l'ATEC pour l'aide aux communes concernant les services informatiques (document consultable en Mairie)

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à cette nouvelle offre.

- **DÉLIBÉRATION N°15.2022 en date du 24 mars 2022 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de la licence IV communale à l'épicier communal.**

M. le Maire présente le projet de convention (document consultable en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 1 abstention, 2 voix contre, 4 voix pour, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

- **DÉLIBÉRATION N°16.2022 en date du 24 mars 2022 relative à la modification du zonage assainissement.**

- Vu la délibération N° 42.2018 du 04/09/2018 approuvant le zonage assainissement de la commune de Maisonnais-sur-Tardoire.

- Vu que la parcelle E 117 à Lage appartenant à Mathieu Filleul a été, à sa demande, incorporée dans le zonage collectif malgré son éloignement.

- Vu que Mathieu Filleul a depuis réalisé un assainissement autonome.

M. le Maire propose que la parcelle E 117 soit exclue du zonage assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du zonage assainissement.

- **DELIBERATION N°17. 2022 portant vote du taux des impôts Foncier Bâti et Foncier Non Bâti.**

Afin de préserver les ressources financières de la commune M. le Maire propose d'adopter pour 2022 une augmentation de 2% pour les taxes foncières. Pour cette année encore le taux de TH est figé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 1 voix contre, 6 voix pour, approuve cette proposition.

Les taux 2022 s'établissent donc comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :  $39,25\% \times 1,02 = 40,03\%$
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :  $96,06\% \times 1,02 = 97,98\%$

- **DELIBERATION N° 18. 2022 portant sur l'attribution d'une subvention à l'ACCA de la commune.**

M. le Maire présente la demande de l'ACCA (Document consultable en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal par 6 voix pour, décide d'octroyer une subvention de 1 350€ à l'ACCA. Olivier Puymérail, membre de l'ACCA, n'a pas pris part au vote.

- **DELIBERATION N°19. 2022 portant sur l'attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Mathieu.**

M. le Maire présente la demande de l'amicale (document consultable en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Mathieu.

- **DELIBERATION N° 20. 2022 portant demande du prêt du département pour le budget principal.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut obtenir un prêt de 6 000 € à taux zéro par le Département sur une durée de 10 ans avec une périodicité annuelle, auprès de la banque retenue par le Conseil Général.

Cet emprunt sera affecté au budget principal pour le financement de la restauration de l'église et des espaces extérieurs. Les frais de dossier sont de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

1. Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département.
2. Décide de contracter l'emprunt correspondant.
3. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Fin du Conseil :23h**